

COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL 6 JUILLET 2020

Ségeant à ce comité technique qui comprenait plusieurs sujets en son ordre du jour, nous vous faisons part du point principal qui intéressait le périmètre DGPN :

Création de l'Institut des Hautes Études du Ministère de l'Intérieur (IHEMI)

Ce nouveau service à compétence nationale est issu de la circulaire du PM du 5 juin 2019 exigeant la rationalisation des organisations administratives. Il mutualise ainsi deux structures existantes à savoir le CHEMI et l'INHESJ en reprenant la grande majorité des compétences qui leur étaient dévolues précédemment au sein de l'IHEMI.

Une session annuelle « *Sécurité et Justice* » devrait continuer à associer dans des actions de formation et de réflexion collective les cadres du Ministère de l'Intérieur avec d'autres personnels de différentes administrations, des militaires ainsi que des acteurs du secteur privé.

COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU POLICE NATIONALE 9 JUILLET 2020

Projet de création des directions zonales de la sécurité publique

Le SICP a participé au CTR PN qui a entériné la création de 6 directions zonales de la sécurité publique.

Ces directeurs zonaux de plein exercice se substitueront à l'ancien dispositif des directeurs départementaux de la sécurité publique - coordinateurs zonaux (DDSP-CZ) et seront placés sous l'autorité du préfet de zone de défense. Nous vous communiquons, pour votre complète compréhension de la philosophie qui a présidé à la création de ce nouveau dispositif de déconcentration opérationnelle, le rapport de présentation qui a été adressé aux organisations syndicales en préparation de cette réforme (voir ci-dessous, joint au présent message).

Le SICP a approuvé cette réforme qui semble aller dans le sens d'une gestion modernisée de la direction centrale la plus dense en effectifs de notre institution.

COMMISSION DE SUIVI INDEMNITÉ DE RESPONSABILITÉ ET DE PERFORMANCE

Le 6 Juillet 2020 s'est tenu la commission annuelle de suivi de l'IRP à laquelle seul le SICP représentait le CCD.

Le SICP s'est, en préambule aux autres remarques, particulièrement étonné de la non-revalorisation de l'enveloppe destinée à financer les parts résultats de l'IRP. En effet, le repyramidage de notre corps avec notamment la création chaque année de postes de Commissaires Divisionnaires et de Commissaires Généraux dont les IRP de base sont singulièrement plus élevées, devrait nous amener mécaniquement, pour maintenir les mêmes volumes de 30 % de l'effectif éligible à un accroissement de la somme destinée à « financer » les parts résultats d'IRP.

Les représentants de l'administration nous ont indiqué, ce qui nous paraît pour le moins curieux, que le maintien de cette enveloppe n'était pas pénalisant et permettait de respecter les volumes de bénéficiaires de la part résultats puisque nombre de nos collègues, par voie de détachement ou de mise en disponibilité notamment sont exclus du champ de l'IRP. Les effectifs de notre corps auraient été dans les faits revus à la baisse. Nos interlocuteurs se sont engagés à revérifier pour l'avenir que cette enveloppe respectait les évolutions des répartitions par grade et à nous transmettre les éléments d'information dans les plus brefs délais.

Cette réunion a également été l'occasion pour notre organisation d'exprimer une nouvelle fois nos revendications spécifiques sur cette thématique afin d'obtenir plus de lisibilité, de transparence et donc de cohérence dans l'attribution de ces parts résultats.

Nous déplorons profondément, une fois encore, que notre administration se refuse à nous communiquer la liste des bénéficiaires laissant croire de toute évidence que les choix opérés sont sujets à caution. Nous rappelons à cet égard que la liste des attributaires de la PRE a été régulièrement communiquée sans que cela ne pose de problème majeur.

Lors de notre intervention, nous avons tenu à réaffirmer notre incompréhension face à la répartition des attributaires puisque le protocole de 2009 prévoit explicitement que « la liste des bénéficiaires de la part résultats devra autant que possible tenir compte de la répartition par grades ». Pourtant, nous avons constaté comme chaque année que les grades sommitaux sont manifestement surreprésentés au regard du volume théorique de 30 % de bénéficiaires. Il n'est qu'à observer les 24 Inspecteurs Généraux récompensés sur 31 existants soit 77,4 % tout comme les 56 Contrôleurs Généraux sur 91 soit 61,5 %.

Bien évidemment, nous avons également déploré que cette surreprésentation engendre mécaniquement une diminution du volume de bénéficiaires au sein du premier et deuxième grade voire dorénavant du troisième grade. Effectivement, les sommes allouées aux grades sommitaux étant liées à leur niveau d'IRP statutaire (notoirement plus élevé que les IRP de CP et CD), la multiplication de ces bénéficiaires occasionne obligatoirement une diminution des attributaires de « petits grades » ou une substitution avec des bénéficiaires Cogé puisque que la distribution doit se faire dans le cadre d'une enveloppe fermée.

De surcroît, le SICP a, depuis la création de cette IRP, regretté le faible volume de 30 % de bénéficiaires (10 % bénéficiant d'un niveau de 40 % et 20 % d'une valorisation de 20 %) signifiant ainsi que 70 % des commissaires de police sont, de fait, considérés comme non méritants. C'est pourquoi, nous continuerons à réclamer avec véhémence la semestrialisation de l'attribution de cette part résultats (tel que cela est autorisé par le protocole de 2009) qui permettrait de porter le niveau annuel des attributaires à 60 %. Si cette approche aurait la conséquence de diminuer par deux le niveau des primes, elle réinsufflerait de l'attractivité à un dispositif indemnitaire qui peut donner souvent l'impression d'être confisqué par une minorité. Nous restons convaincus que la grande majorité des commissaires de police s'impliquent très fortement et qu'il y a bien plus de 30 % de nos collègues qui méritent ce bonus.

Une telle évolution du dispositif permettrait en outre de mieux prendre en compte ceux de nos collègues qui obtiennent une mutation en cours d'année et ne réalisent donc pas une année pleine au sein de la Direction qui devra décider de l'octroi ou non du bénéfice de ce complément indemnitaire.

De la même manière, nous avons exprimé nos regrets de constater le dévoiement de ce dispositif souvent utilisé par certaines directions d'emploi pour compenser le manque d'attractivité de nombre de postes notamment en administration centrale. Si nous comprenons ce besoin de récompenser ceux qui acceptent de fortes contraintes sur certains postes, nous souhaitons que cela se fasse sur la base des dispositifs spécifiquement dédiés à cette problématique et non en utilisant une enveloppe budgétaire dont le dessein et la philosophie sont tout autre. Nous souhaiterions ainsi que les directions centrales déploient leur énergie à tenter de créer un nouveau dispositif dédié plutôt que de dévoyer celui existant et qui est déjà imparfait. Nos revendications sur les concessions logements ou indemnités logements s'en trouveraient alors singulièrement soutenues.

PRÉSENTATION AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR GÉRALD DARMANIN

Le 8 juillet 2020, l'ensemble de la parité syndicale du périmètre DGPN a été reçue par Gérald DARMANIN, Ministre de l'intérieur, nouvellement nommé.

Ce premier entretien formel a été l'occasion pour notre organisation représentée par son Président, Olivier BOISTEAUX ainsi que son Secrétaire national, Jean-Paul MEGRET, de nouer un premier contact avec le Ministre et son équipe en leur faisant part, très directement, du ressenti de nos collègues de terrain.

Nous lui avons clairement exprimé que les propos récents de notre ancien Ministre sur « les soupçons avérés » tout comme la décision unilatérale d'interdiction de la clé de cou, le tout dans un contexte surréaliste de chasse aux sorcières où les policiers ont été stigmatisés de manière totalement injuste et présentés comme des « brutes racistes », ont créé un émoi considérable au sein de notre institution.

Cet émoi s'est d'ailleurs souvent traduit par un sentiment d'abandon pour ne pas dire d'écœurement rarement ressenti par l'ensemble des policiers.

C'est donc dans ce contexte que nous avons demandé à notre Ministre un soutien indéfectible des policiers confrontés depuis plusieurs années à une animosité et une violence croissante alors que, dans le même temps, ils ont été envoyés en première ligne depuis 2015 pour juguler la vague d'attentats terroristes, puis ensuite endiguer le mouvement des gilets jaunes avant enfin d'être chargés (sans moyens de protection) de veiller au respect du confinement récent.

Le Ministre nous a semblé avoir compris notre message comme celui martelé par les autres organisations syndicales et nous a affirmé que, bien que ne connaissant pas notre métier, il serait notre meilleur avocat car « il aimait la Police et la Gendarmerie ».

Il a ensuite affirmé que, le temps de ses fonctions, il s'emploierait avant tout à améliorer « la vie du policier au quotidien ». Il a ainsi demandé aux directeurs centraux de lui faire remonter toutes les demandes qui seraient susceptibles de trouver des solutions simples et rapides afin d'améliorer concrètement les conditions de travail des policiers.

Il a également répondu à notre demande de redonner du sens au métier de policier en affirmant comprendre notre sollicitation et s'est engagé à trouver des remèdes.

A l'issue de ce premier contact, il nous a été donné rendez-vous prochainement pour des entretiens bilatéraux qui nous permettront d'exprimer plus précisément nos attentes et d'aborder les spécificités de chaque corps.

L'approche du nouveau Ministre nous semble intéressante mais nous resterons vigilants et le jugerons sur ses actes.

Sincèrement,

Olivier BOISTEAUX,
Président du SICP
Jean-Paul MEGRET,
Secrétaire national